

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 30 septembre 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **6 octobre 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 13

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Jean-Luc DONEYS, Vincent NIGOU, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Isabelle LANTUEJOL (représentée par Sylvie LACHAIZE), Alain COUDON (représenté par Bernard BERTHELIER), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Philippe COUDERC (représenté par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Magali MAUREL), David LOPEZ (représenté par Julien VIDALINC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMET, Michel COSNIER, Stéphanie DELORME, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_125 : FINANCES / ADAPTATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS (MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°DEL-2023-148)

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

Vu la délibération n° DEL_2023_148 du 14 décembre 2023 déterminant les durées d'amortissement des immobilisations suite au passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 et à l'application du prorata temporis ;

Considérant que la délibération n° DEL_2023_148 détermine une durée d'amortissement de 5 ans pour les dépenses faites au compte « 2158-Autres installations, matériels et outillages » tant pour la nomenclature comptable M57 que pour la M4XX ;

Considérant que le compte 2158 comporte des dépenses pour des équipements présentant une durée de vie supérieure à 5 ans, comme, notamment, par exemple, du matériel pour le service des Déchets Ménagers et Assimilés (colonnes enterrées et aériennes, bennes...) ;

Considérant qu'il est nécessaire par ailleurs de préciser les modalités d'amortissement des subventions transférables reçues au titre des financements des projets d'investissement portés par la Collectivité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de fixer la durée d'amortissement des biens imputés au compte 2158 sur les budgets en nomenclatures M57 et M4XX, soit sur 5 ans, soit sur 15 ans, en fonction de la durée de vie réelle des biens acquis ;

- de définir, pour les subventions d'équipement transférables reçues (comptes 131XX) dans le cadre du financement de projets d'investissement, la même durée d'amortissement que le bien financé par ladite subvention ;

- d'appliquer la règle du prorata temporis pour les subventions perçues sur les budgets gérés en nomenclature comptable M57 ;

Les autres éléments de la délibération n°DEL_2023_148 demeurent inchangés.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Pierre MATHONIER

Christian POULHES.